



COMMUNE DE BUBRY

PLAN LOCAL D'URBANISME

Approuvé le 28/04/2017

Modifié le 20/12/24 (modification de droit commun n° 1)

Annexe 6-ae :

Note sur les ordures ménagères

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 20 décembre 2024,
Le Maire,
Roger THOMAZO



4. ORDURES MENAGERES

SITUATION ACTUELLE

Auparavant, la collecte des ordures ménagères relevait des prérogatives de la communauté de communes de Plouay. Depuis le 1er janvier 2014, Lorient Agglomération est dorénavant compétente.

Ainsi, sur le territoire de l'agglomération, deux systèmes d'organisation de la collecte cohabitent. Pour les communes de Brandérian, Cléguer, Gestel, Larmor-Plage, Lorient et Pont-Scorff, soit 79 000 habitants, un marché de prestations de service est confié à la société Loris. Sur le reste du territoire, dont la commune de Bubry, Lorient Agglomération assure directement la collecte des déchets ménagers.

Pour mener à bien sa politique de tri des déchets, de collecte sélective, de recyclage, Lorient Agglomération s'est dotée d'équipements modernes et respectueux de l'environnement.

Le centre de tri accueille les déchets issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la communauté de communes de Blavet-Bellevue-Océan. L'équipement est exploité par les ateliers du pays fouesnantais. Chacun de ces flux est expédié après tri chez les différents partenaires afin permettre leur valorisation :

- Le contenu des poubelles vertes est envoyé au centre de traitement biologique de à Caudan. Ils sont transformés en compost à destination des agriculteurs, des espaces verts des communes et des particuliers.
- Le contenu des poubelles jaunes est envoyé au centre de tri de Lann-Sevelin à Caudan.
- Le contenu des poubelles bleues est envoyé à l'unité de stabilisation à Caudan.
- Les "déchets ultimes" sont enfouis au centre de stockage de Kermat, à Inzinzac-Lochrist après avoir été « stabilisés » (dégradés de leur matière organique). Ils représentent 20 % du total des déchets collectés.

Ainsi, à Bubry le service de collecte des déchets ménagers s'organise comme suit :

- 1 fois par semaine pour les emballages
- 1 fois par semaine pour les déchets ménagers résiduels des particuliers et 2 fois par semaine pour les gros producteurs

Les déchets ménagers et les emballages sont collectés de façon simultanée dans une benne tasseuse bi-compartmentée.

Par ailleurs, Lorient agglomération donne la possibilité à tous les habitants de l'agglomération de déposer les déchets dans une des 13 déchèteries. La commune dispose de l'une de ces 13 déchetteries pour particuliers.

En 2013 avant fusion des deux entités, un habitant de Lorient Agglomération produisait en moyenne **605 kg** de déchets par an, contre 536kg de déchets par an pour un habitant de la communauté de communes de Plouay. Les trois déchets principaux produits par un habitant du territoire sont des déchets ménagers résiduels, des déchets végétaux et des gravats. Sur ces deux territoires, les tonnes de déchets collectées sont stables voir en légères baisses et la part des déchets recyclés tend à augmenter.

Par exemple, depuis deux ans, les tonnages collectés place Lorient Agglomération parmi les rares collectivités dont les résultats sont déjà conformes aux objectifs 2015 du Grenelle de l'environnement. En 2009, plus de 153 kg/habitant/an de déchets ont été recyclés sous forme de matière, soit plus de deux fois plus que la moyenne nationale. La production de déchets ménagers résiduels (non recyclés), 218 kg/habitant/an, reste maîtrisée et faible par rapport à la moyenne française. Parallèlement, le tonnage enfui sur le site de Kermat a fortement diminué. Il est passé de 85 875 tonnes en 2003 à 43 263 tonnes en 2009.

SITUATION PROJETEE

Le Plan Local d'Urbanisme prévoit entre 150 habitants supplémentaires d'ici 2025. La population de Bubry approchera les 2770 habitants en 2025. Cela correspond à une création de 260 logements supplémentaires.

L'augmentation du nombre d'habitants d'ici à 2025 devrait engendrer une augmentation du volume de déchets de l'ordre de 80,4 tonnes/an.